

LE MIN DE CHÂTEAURENARD-PROVENCE, UN ACTEUR HISTORIQUE

UN TERRITOIRE RICHE À PROTÉGER ET À DÉVELOPPER

La commune de Châteaurenard et son **Marché d'Intérêt National (MIN)** se trouvent à l'intersection de trois départements : le Vaucluse (84), les Bouches-du-Rhône (13) et le Gard (30), au centre du bassin maraîcher et arboricole de Provence.

Le **MIN de Châteaurenard-Provence** se situe en plein cœur d'un « triangle d'or » logistique : transit des flux Nord-Sud, flux italiens (A7), flux espagnols (A9), flux Sud-Europe/Maghreb.

UN MIN VIEILLISSANT

Malgré un positionnement économique intéressant, le **MIN** a subi depuis son installation une obsolescence de ses équipements qui bride sa fonction d'outil de commercialisation structurant du bassin de production agricole.

Le **MIN de Châteaurenard-Provence** dispose aujourd'hui de la plus faible emprise au sol de tous les **MIN de France** et manque cruellement d'installations à présent devenues indispensables pour les acteurs présents sur site :

- Absence de services de transformation des produits ;
- Absence d'équipements de stockage froid de grande ampleur ;
- Absence de carreau couvert ;
- Absence d'emplacement privatifs.

Sa position au centre de Châteaurenard entraîne une impossibilité de se moderniser sur place et a conduit à la décision de relocaliser et redéployer le **MIN** afin qu'il joue à nouveau son rôle d'exutoire naturel de la production agricole du bassin de vie.

UN PROJET EN COHÉRENCE AVEC L'ENSEMBLE DES PROJETS DU TERRITOIRE

Les collectivités locales ont compris l'intérêt de la relocalisation du **MIN** et son redéploiement. C'est un outil de développement économique et un projet structurant pour le territoire. C'est à ce titre qu'il figure dans le projet de **SCoT du Pays d'Arles**. L'outil **MIN** permet la mise en cohérence de l'agriculture avec les autres sujets de développement économique. L'agriculture et l'agroalimentaire sont les deux axes de la stratégie économique du territoire.

INSTALLÉ EN 1959

CLASSÉ **MIN** DEPUIS 1963

PLUS GRAND MARCHÉ

DE PRODUCTEURS DE FRANCE

1^{ÈRE} PRODUCTION NATIONALE

DE FRUITS ET LÉGUMES

1^{ER} TERROIR

DE PRODUCTION BIO DE FRANCE

UN MIN ? KESAKO ?

Un **Marché d'Intérêt National** est un marché de commerce de gros (achat/vente de professionnel à professionnel) de grande envergure.

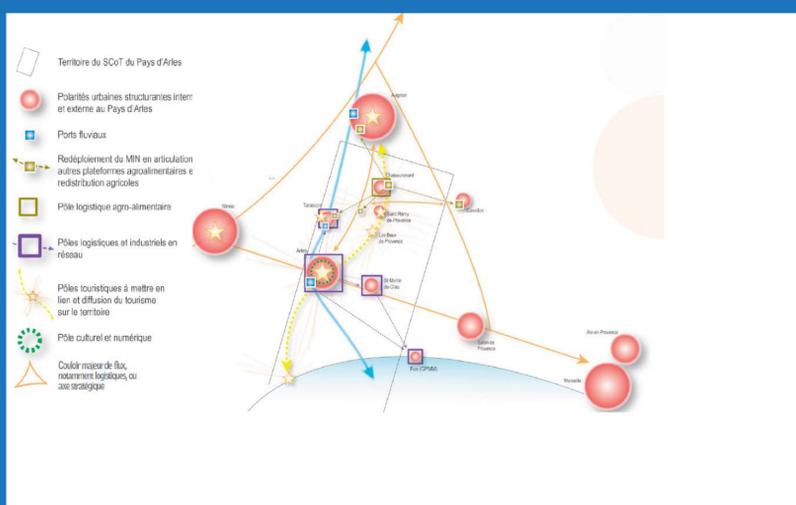
L'accès au **MIN** est restreint aux professionnels (de l'agroalimentaire dans le cadre du **MIN de Châteaurenard**) qui ne peuvent vendre que leur propre production.

C'est un **service public** qui permet d'approvisionner les points de vente locaux ou plus lointains (supérette, supermarché, restaurateurs, traiteurs...) et de contrôler les circuits de vente de marchandises (respect sanitaire etc...).

Les **MIN** sont portés par des collectivités (EPCI, département, région) ou l'Etat et peuvent être gérés en régie ou bien en délégation de service public à une société d'économie mixte.

> LE PROJET DE SCoT DU PAYS D'ARLES

Le projet de redéploiement du **MIN de Châteaurenard** est un des piliers du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** et du **Schéma de Cohérence Territoriale**.



UN MIN, POUR QUOI FAIRE ?

Un **MIN** n'est pas qu'un carreau de vente. C'est un outil qui permet plus largement :

- Le lien entre les acteurs du secteur
- L'Informations sur les produits et leurs prix
- L'accompagnement des exploitants agricoles dans la gestion de leur activité,
- La mise à disposition de l'ensemble des services aux professionnels,
- L'offre des solutions pour Stocker et/ou dispatcher les produits agricoles

Le **MIN de Châteaurenard-Provence** est un outil essentiel pour consolider un des plus grands bassins de production de fruits et légumes d'Europe par la Commercialisation des produits issus de l'agriculture du terroir provençal.



UN PROJET STRATÉGIQUE ET STRUCTURANT À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

UN NOUVEAU PROJET, DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS

Le territoire couvre aujourd'hui un des plus grands bassins de production d'Europe en fruits et légumes d'une grande diversité, mais également en produits agro-alimentaires. L'autre atout réside dans la localisation à Châteaurenard, carrefour logistique Sud-Européen.

D'autres MIN sont présents sur la zone, et une étude portée par la Région Sud Provence-Alpes-Cote d'Azur montre toutes les potentialités d'un développement en complémentarité du MIN de Cavaillon et du MIN de Marseille. Le redéploiement du MIN de Châteaurenard-Provence à proximité offre un fort potentiel de développement et de valorisation des filières agricole et agroalimentaire.

Ce projet bénéficie d'un fort soutien des collectivités territoriales (Région et Département) et de l'État.



UN ACTEUR ÉCONOMIQUE INDISPENSABLE

Le MIN de Châteaurenard-Provence est le Min de France dont l'impact génère le plus de richesse sur son territoire (12,65% du PIB de Terre de Provence proviennent du MIN soit 10 fois supérieur aux autres MIN de la région PACA !).

En dépit de l'obsolescence de ses équipements, le MIN reste un acteur structurant de l'économie des fruits et légumes de la région ayant fonction de baromètre pour les producteurs, expéditeurs, grossistes...

Un diagnostic plus « sensible » recueilli auprès des acteurs permet de montrer la position structurante que garde le marché de Châteaurenard :

« Un lieu d'échange traditionnel où l'on « prend la température » sur les prix, la disponibilité des marchandises, les actualités de la filière... »

« Le MIN n'est plus adapté aux achats actuels. »

« Un lieu de passage essentiel en particulier l'été. »

« Le MIN de Châteaurenard bénéficie d'une localisation idéale dans le bassin de production : à proximité des villes d'importance (axe Avignon, Saint-Remy de Provence, Arles ...). »

Le redéploiement du MIN doit permettre d'adapter l'outil aux nouvelles formes de commercialisation.



QUAND LE MIN LAISSE PLACE AU GRAND MARCHÉ DE PROVENCE

Le Grand Marché de Provence, anciennement MIN de Châteaurenard-Provence, sera mis à niveau grâce à de nouvelles infrastructures : nouveau carreau couvert, un carreau dédié acheteurs, des services de transformation, des services administratifs complets, une accessibilité facilitée...

PRÉSENTATION DU PROJET DE REDÉPLOIEMENT

La localisation proposée pour le Grand Marché de Provence permet une mise en synergie avec les deux zones d'activités majeures existantes à proximité dans un objectif d'optimisation de la consommation foncière :

LE GRAND MARCHÉ DE PROVENCE :

la filière agricole et agroalimentaire

LES ISCLES : la logistique

LES GRANDS VIGNES : le pôle Bio.

RECRÉER UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE AUTOUR DE LA FILIÈRE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Les 300 emplois directs du MIN de Châteaurenard-Provence auxquels s'ajoutent environ 2500 emplois indirects en font un équipement structurant pour l'économie, l'agriculture et le développement du territoire, créateur d'emploi et de richesse.

Afin d'estimer l'impact du redéploiement du MIN sur l'emploi, on peut utiliser les estimations de la Fédération des Marchés de Gros de France (FMGF) avec une surface d'environ 50 ha. On peut supposer qu'à terme le nombre d'emplois générés par le Grand Marché de Provence approchera environ 1600 emplois directs sans compter des emplois indirects générés par l'attractivité renforcée du territoire (exemple de BIOCOOP avec 300 emplois localisés sur les Grands Vignes).



UN GRAND MARCHÉ DE PROVENCE RESPECTUEUX DE SON ENVIRONNEMENT

SEPT OBJECTIFS POUR FEUILLE DE ROUTE D'UN PROJET INNOVANT

Relocalisé et modernisé grâce à 3 pôles (cœur de MIN, les Iscles, les Grands Vignes), le Grand Marché de Provence affiche l'ambition claire de s'insérer dans une démarche vertueuse vis-à-vis de l'environnement.

1. Installer la trame paysagère de la « nature urbaine », préserver et valoriser les paysages notamment dans le cadre de la réalisation des premiers aménagements autour du Grand Marché de PROVENCE et en intégrant la nécessité de maîtriser l'intégralité des enjeux hydrauliques.

- > Intégration paysagère respectueuse de la trame/terroir de la Basse-Durance
- > Mesures d'accompagnement paysagers pour les voiries
- > Impact neutre sur l'hydraulique du site et sur la ressource en eau.
- > Ceinture verte de 14 ha (140 000m² / 22 terrains de rugby)

2. Intégrer les infrastructures dans leur environnement futur, en participant efficacement à l'atténuation de leurs impacts cumulés.

3. Assurer la desserte et les conditions de l'intégration urbaine du MIN Grand Marché de Provence.

- > Facilité d'accès + différenciation des flux (poids lourds/véhicules légers) = efficacité optimale pour les transporteurs et pour l'attractivité du MIN
- > Éloignement des poids lourds de la ville = sécurisation + réduction des nuisances

4. Mettre en œuvre l'approche innovante souhaitée en matière de développement durable, en relation avec l'ambition de faire de ce quartier, du pôle MIN un laboratoire d'expériences innovantes et exemplaires à l'échelle nationale.

- > Ambition de marché à énergie positive :
 - Fort potentiel solaire (fort ensoleillement)
 - Fort potentiel géothermique (nappe phréatique affleurante)
 - Fort potentiel de valorisation des déchets de la filière agricole

5. Réaliser et promouvoir un pôle économique dès la mise en service, en attachant une attention toute particulière à la qualité de son environnement et de la vie des futurs salariés et usagers du quartier.

- > ouverture à la commercialisation de produits BIO
- > carreau couvert
- > carreau d'été
- > services administratifs complets
- > restaurants

6. La justification des choix du projet et du « périmètre artificialisé », l'insertion paysagère de qualité (140 000 m² d'espaces verts, 350 000 m² aménagés), la gestion de l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, les impacts acoustiques pour toutes les habitations concernées.

- > Choix du périmètre artificialisé : 60% de friches agricoles sur le périmètre de projet retenu.
- > La méthanisation permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre par substitution aux énergies fossiles ou aux engrais chimiques
- > Une ceinture verte pour réduire l'impact visuel et acoustique

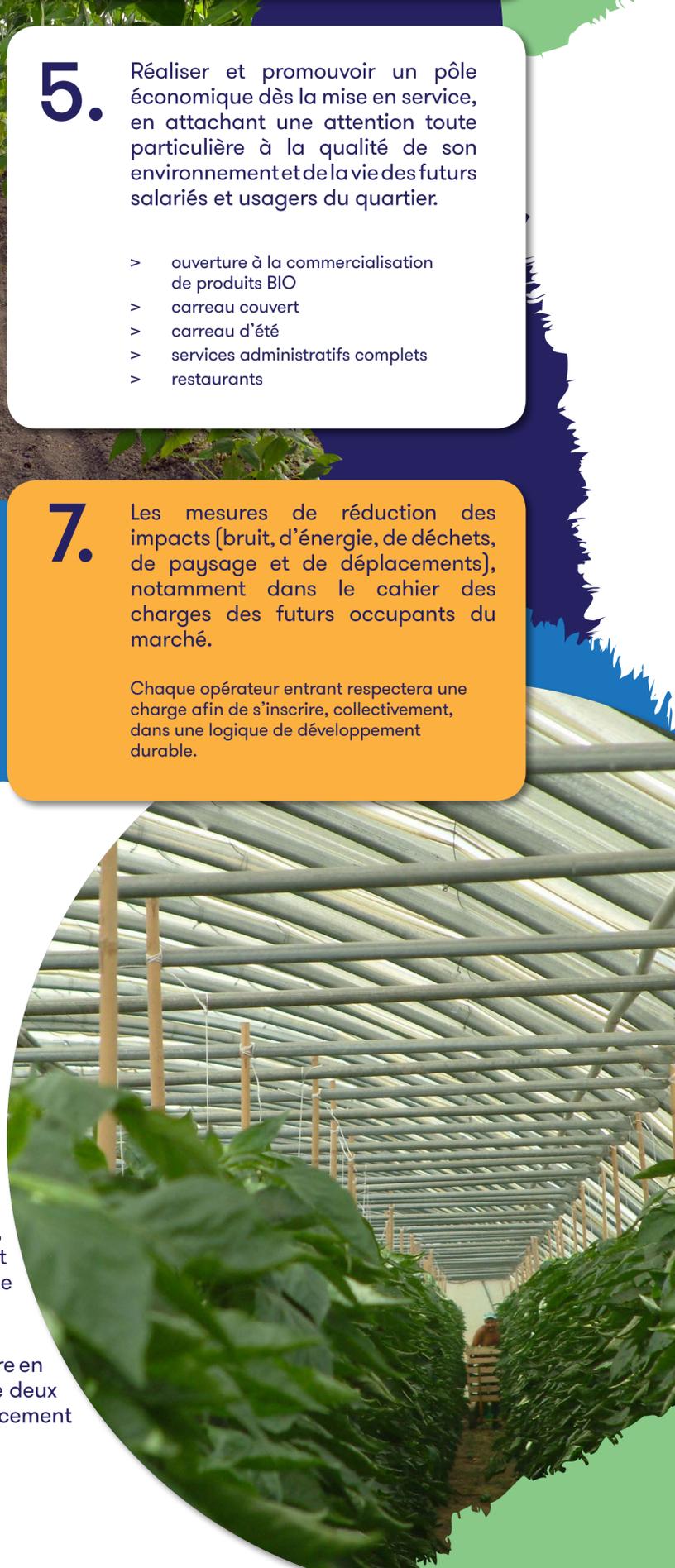
7. Les mesures de réduction des impacts (bruit, d'énergie, de déchets, de paysage et de déplacements), notamment dans le cahier des charges des futurs occupants du marché.

Chaque opérateur entrant respectera une charge afin de s'inscrire, collectivement, dans une logique de développement durable.

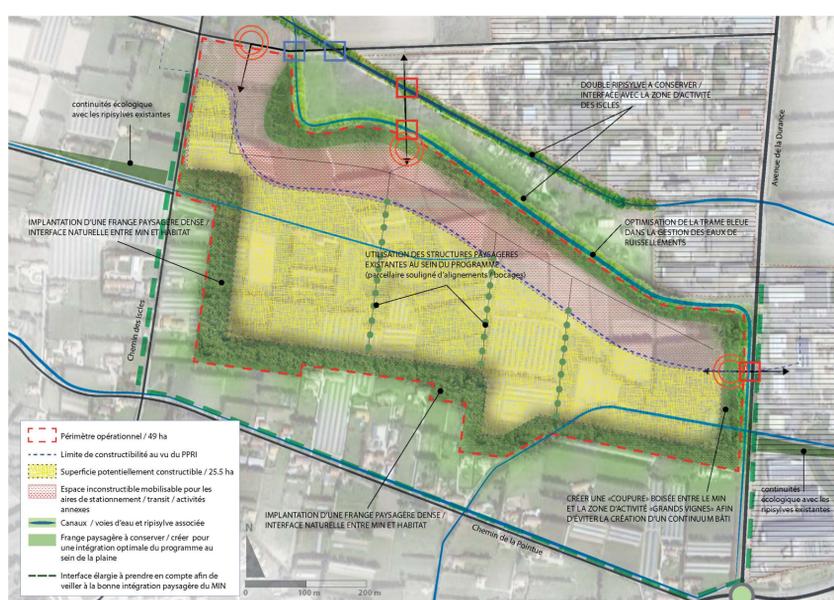
LE RESPECT DE LA SENSIBILITÉ ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DE L'ÉLABORATION DU PROJET

Du point de vue du recensement de la biodiversité, la zone d'implantation se trouve en dehors des zones Natura 2000 (Directive Oiseaux, Directive Habitats), zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF types 1 & 2), zones humides et sur une zone d'inventaire fragile.

Une étude d'impact écologique a été réalisée pour prendre en compte tous les enjeux de la biodiversité ; la création de deux corridors verts étant le garant du maintien et du renforcement des continuités écologiques.



UN GRAND MARCHÉ DE PROVENCE « SUR-MESURE »



Un aménagement qui s'adapte aux potentialités et aux contraintes du site par un traitement paysager ambitieux : 140 000 m² dévolus à la ceinture verte.



UNE OPTIMISATION POUR UN SERVICE PERFORMANT

Le Grand Marché de Provence s'inscrit dans une volonté de **modernisation et d'adaptation de son fonctionnement** aux besoins constatés. Pour cela, le programme d'aménagement répond à des attentes très spécifiques qui garantissent un fonctionnement optimal et le rendent attractif.

À l'échelle de la zone d'activités, le MIN est implanté selon des « **invariants d'aménagement** » qui assurent :

- **L'intégration fonctionnelle et sécuritaire** avec un accès principal destiné au trafic des poids lourds, situé au Nord via la zone des Iscles et un schéma de desserte structurant permettant de desservir le cœur de MIN et la zone des activités annexes.
- **L'intégration urbaine, paysagère et environnementale** avec la préservation de la zone inondable en aléa fort (parkings uniquement) et la mise en retrait des activités du MIN grâce à une large bande végétalisée (atténuation de l'impact sonore et visuel pour les riverains).

Le plan d'aménagement général se divise en deux grandes parties : le secteur « **cœur de MIN** » et le secteur dédié aux **activités annexes**.



PÔLE LOGISTIQUE

Le Pôle logistique à concevoir et réaliser comprendra 10.000 m² environ d'entrepôts frigorifiques pour produits alimentaires frais répartis en modules autonomes de 600 m².

Le programme du Pôle logistique a été défini à partir des besoins exprimés par la profession lors d'une enquête menée auprès des transporteurs déjà installés sur le site actuel et qui doivent être déplacés.

- Les cellules proprement dites selon un module type de 600 m² de stockage pour une surface totale de plus de 10.000 m² avec possibilité d'extension
- Les parkings pour les PL et VL des transporteurs du site
- Les lieux de vie associés à l'activité (bureaux, services, restaurant, sanitaires)
- Ce pôle sera installé sur une friche industrielle de la zone des Iscles, participant ainsi à l'objectif global de requalification de cette zone.

PÔLE BIO

Terre de Provence est au cœur d'un des premiers bassins de production Bio de France.

La création d'un pôle bio est donc apparue comme une nécessité. Ce positionnement est à l'origine de l'implantation de Biocoop sur notre territoire ; cette société développe des incitations à la professionnalisation de la filière de production Bio. Le développement de ce secteur est à encourager notamment sur les friches agricoles qui représentent 35% des terres en zone agricoles de Terre de Provence. La Communauté d'Agglomération a-t-elle décidé d'implanter ce pôle sur la zone d'activités des Grands Vignes dont elle est propriétaire.

Sur cette zone s'installé la société Biocoop sur un terrain de 6,5 hectares sur lequel elle construit 24 000 m² de locaux et 3 000 m² de bureaux. Sur le terrain attenant (4 hectares) la Communauté d'Agglomération Terre de Provence a décidé de construire des box spécifiquement destinés à l'accueil d'autres entreprises bio.

Ce projet devra s'inscrire dans une démarche de Haute Qualité Environnementale. De ce fait devront être privilégiés des bâtiments à énergie positive et de construction à forte exigence environnementale. La desserte et la consommation énergétiques devront intégrer un traitement photovoltaïque.

LE PROJET DE ZONE D'ACTIVITÉS EST DÉCOUPÉ EN 2 PARTIES :

- Une partie Ouest d'environ 45 000 M2 ayant vocation à recevoir l'installation du Pôle Bio.
- Une partie Est d'environ 60 000 m2 accueillant l'entreprise Biocoop.

